

LA CGT AFPA, TOUJOURS FORCE DE PROPOSITIONS

Pendant le confinement, la CGT poursuit son activité pour la défense des salariés et de l'AFPA. Chaque semaine, que ce soit lors des rendez-vous téléphoniques avec la Direction générale, ou lors des réunions d'IRP, les élus CGT questionnent, revendiquent et sont force de propositions. Continuez à nous interpellier sur les difficultés que vous rencontrez ! La direction commence à agir sur la base de nos revendications, notamment sur les questions de santé avec des fiches actions, ou l'obtention de la classe 10 pour les conseillers en parcours professionnels. D'autres propositions peuvent produire leurs effets si des décisions sont prises rapidement. Après l'analyse de fond sur le [télétravail](#), voici une liste non exhaustive de revendications et propositions.

La formation : la direction suit nos propositions mais doit organiser un plan ambitieux pour tous les salariés, en y adossant les aides au télétravail

- Des formations aux outils bureautiques de base, viser le « Cléa numérique » pour toutes et tous
- Accompagnement et formations aux applications métier du SI (CRM, SIRIUS, RH, Finance, ...)
- Des formations transverses liées aux enjeux de la protection des données (RGPD),
- Mieux accueillir nos publics de plus en plus variés : formation sur la diversité, lutte contre les stéréotypes et prévention des discriminations...
- Des parcours de VAE pour les salariés (par exemple, Titre FPA pour les formateurs, CIP pour l'accompagnement etc.)
- Mobilisation des [aides AGEFIPH](#) pour les coûts liés au télétravail des salarié(s) en situation de handicap, et extension du principe pour tous les salariés selon les propositions déjà formulées

La réorganisation, le PSE : déjà une erreur avant le COVID, il l'est encore plus aujourd'hui !

- Droit de retour pour les salariés partis dans le cadre du plan mais qui seraient en difficulté suite à la crise du COVID : exemple de création d'entreprise mise en échec par la crise sanitaire
- Garantie que toutes les personnes parties puissent être informées des offres d'emploi publiées dans l'année qui suit le PSE
- Aucun licenciement contraint : nous aurons besoin de toutes et tous le jour d'après !
- Clarification des avenants : mise à plat concertée avec réajustements nécessaires ; trop de méprises sur leur contenu, leur légalité, leur périmètre.

L'AFPA doit être pleinement intégrée dans les réflexions politiques nationales et régionales pour contribuer concrètement au « [jour d'après](#) » :

- Former et/ou reconverter les salariés touchés par la crise, notamment par la mobilisation de fonds européens
- Accélérer la transition énergétique par la formation et l'ingénierie sur les métiers émergents
- Participer, dans le cadre du SPE, aux GPEC industrielles qui devront faciliter la nécessaire relocalisation et réindustrialisation de nombreux secteurs
- Faire de l'AFPA un outil national indispensable pour lutter contre les fractures numériques et les fractures pédagogiques en la dotant de moyens spécifiques
- Introduire pour tous les titres et l'ensemble des diplômes, un nouveau contenu spécifique issu de l'expérience de la crise du COVID19 (le télétravail, les mesures d'hygiène...)



Montreuil, le 10 avril 2020

